



ARRETE INDIVIDUEL N°101-AM-2026

**ARRÊTÉ AUTORISATION DE VOIRIE POUR L'INAUGURATION DU BAR DU SOLEIL LE
VENDREDI 05 JUIN 2026.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JOUQUES,

VU les articles L 2213-1 et L 2213-6 du Code des Collectivités Territoriales,

VU le code de la route et notamment ses articles R 411, R 411-8, R 411-25, R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

VU le code pénal notamment l'article 610-5,

VU l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 novembre 1967,

VU la demande faite par monsieur GAZEL PIERRE représentant le BAR DU SOLEIL en date du 12 mai 2026 dans le cadre de l'inauguration du BAR DU SOLEIL prévue le vendredi 05 juin 2026,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes dispositions utiles pour assurer le bon déroulement de cette inauguration,

ARRETE

Article 1

A l'occasion de l'inauguration du BAR DU SOLEIL, le **stationnement** est **interdit le vendredi 05 juin 2026 de 14H00 au samedi 06 juin 2026 à 00H59**, face Boulevard de la République face au BAR DU SOLEIL sur 04 places de stationnement à droite du passage piéton à Jouques.

Article 2

Le demandeur est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire 7 jours avant la date de l'inauguration.

Article 3

Le demandeur est tenu de laisser les lieux propres à la fin de la manifestation. Aucun matériel ne pourra être nettoyé sur la voie publique.

Article 4

La Directrice Générale des services, la Brigade de Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Jouques le 27/05/2026

**Le Maire,
Eric GARCIN**

